

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2025-19

**ARRETE DU MAIRE**

**DESIGNATION DES REFERENTS APOSTILLE ET LEGALISATION DES ACTES**

**9.1 – Autres domaines de compétences de la commune**

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'ordonnance n°2020-192 du 4 Mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille,

Vu le décret n°2021-1205 du 17 Septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2021-1205 du 17 septembre 2021,

Considérant la nécessité de désigner des référents communaux pour la mise en œuvre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes,

Considérant les fonctions de Madame Lucile LEPRETRE, Responsable du service Administration Générale et Madame Sylvie DELVAL-HOULIEZ, Directrice des Affaires Générales, de la Qualité et de la Modernisation, fonctionnaires titulaires,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignées référents de la collectivité dans le cadre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics :

- Madame Lucile LEPRETRE,
- Madame Sylvie DELVAL-HOULIEZ.

**Article 2 :** Les référents auront pour missions de coordonner la mise en place des nouvelles procédures relatives à l'apostille et à la légalisation au sein de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site Internet de la Ville
- Notifié aux intéressées,
- Transmis au sous-préfet de Dunkerque,

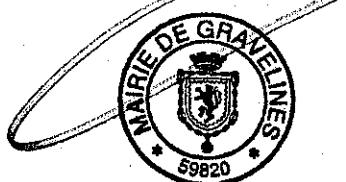
**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Sous-Préfecture le 25 AVR. 2025

Fait à GRAVELINES, le 22 avril 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 25 AVR. 2025

Le Maire,



Bertrand RINGOT